

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

537^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 2 octobre 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2017.10.267

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017
5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de septembre 2017
3. Approbation des écritures de journal général

Période de questions (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau

- 1.3. Rapport d'ouverture des soumissions – Reconstruction du ponceau du rang Rapide Sud
- 1.4. États comparatifs des revenus et dépenses au 30 août 2017
2. Correspondance
 - 2.1. Club optimiste – Demande de commandite pour carte d'affaires dans le calendrier optimiste 2018
 - 2.2. Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux – Demande d'appui auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de créer une zone protégée pour la frayère du poulamon atlantique
 - 2.3. Fabrique Sainte-Anne-de-la-Pérade – Commandite pour le feuillet paroissial
3. Revêtement intérieur de la caserne incendie – Approbation de la dépense
4. Personnel aréna – Embauche
5. Formation SIMDUT 2015 – Confirmation des inscriptions et autorisation de la dépense
6. Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
7. Financement des règlements d'emprunt 2016-363, 2017-368 et 2017-373
8. Déneigement du rang Price – Renouvellement de l'entente
9. Dossier du lot 4 174 493 – Mandat au procureur
10. Équipements pour le service de protection contre les incendies – Autorisation de la dépense
11. Gala « Artisan des Chenaux »

D. Contrat et appels d'offres

1. Reconstruction du ponceau du rang Rapide Sud – Octroi du contrat

E. Avis de motion

F. Adoption de règlement

1. Règlement numéro 2017-375 modifiant le règlement de zonage – Adoption du second projet de règlement
2. Règlement numéro 2017-374 abrogeant le règlement numéro 2005-239 fixant la rémunération du personnel électoral lors d'élection municipale

G. Sécurité publique

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Période de questions portant sur la demande de dérogation mineure numéro 17-03 – 155, chemin Île-du-Grand
2. Dérogation mineure 17-03 – Entrée charretière

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Demande de tarif réduit – Cours de conditionnement physique

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Richard Cossette et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants; J.3 *Travaux d'aménagement d'une aire de virage au chemin de l'Île-du-Grand dans le littoral et la plaine inondable de grand courant du fleuve Saint-Laurent – Contribution financière à titre de compensation – Autorisation au directeur général* et K.2 *Rencontre d'automne « réseau bibliothèque » – Autorisation de la dépense*
L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Adoptée.

2017.10.268

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de l'assemblée mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2017.10.269

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Aucune affaire.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Aucune affaire.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2017.10.270

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 194 062,68 \$.

Liste des comptes payés	72 959,69 \$;
Liste des comptes à payer	66 339,33 \$;
Liste des salaires	54 763,66 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Les encaissements du mois de septembre seront remis en novembre.

2017.10.271

APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures de journal général du mois de septembre 2017.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

Aucune question du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔTS DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – RECONSTRUCTION DU PONCEAU DU RANG RAPIDE SUD

Le directeur général fait état qu'il n'a reçu aucune soumission malgré l'envoi du document d'appel d'offres à dix (10) soumissionnaires potentiels.

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AOÛT 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs des revenus et dépenses au 30 août 2017 conformément à la loi.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de septembre 2017.

2017.10.272

CLUB OPTIMISTE – DEMANDE DE COMMANDITE POUR CARTE D'AFFAIRES DANS LE CALENDRIER OPTIMISTE 2018

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète une visibilité, sous le format d'une carte d'affaires, dans le calendrier du Club Optimiste au coût de 120 \$ et d'aviser le club que la Municipalité ne souhaite pas participer au tirage mensuel.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte se retire de la table du conseil en raison de conflit d'intérêts pour le point suivant. Il est 19 h 42.

2017.10.273

ASSOCIATION DES POURVOYEURS DE PÊCHE AUX PETITS POISSONS DES CHENAUX – DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS AFIN DE CRÉER UNE ZONE PROTÉGÉE POUR LA FRAYÈRE DU POULAMON ATLANTIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux a fait part de ses inquiétudes par rapport à la pratique légale de la pêche l'hiver sur la frayère du poulamon atlantique en amont du pont de l'autoroute 40 au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE cette zone n'étant plus sous la régie du Comité de gestion de la rivière Sainte-Anne depuis plusieurs années et que de ce fait l'Association ne peut la protéger;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle ne la protège pas également;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche de l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux dans ses démarches auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de créer une zone classée sanctuaire des poissons pendant la période de reproduction du poulamon atlantique afin d'assurer la pérennité de la ressource.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte réintègre la séance du conseil. Il est 19 h 44.

2017.10.274

FABRIQUE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE – COMMANDITE POUR LE FEUILLET PAROISSIAL

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité achète une visibilité, sous la forme d'une carte d'affaires, dans le feuillet paroissial, au montant de 180 \$ pour un an de publication.

Adoptée.

2017.10.275

REVÊTEMENT INTÉRIEUR DE LA CASERNE INCENDIE – APPROBATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'ajout d'un revêtement à l'épreuve de l'eau, dans la caserne de protection contre les incendies, pour un montant de 3 600 \$ plus les taxes et les coûts d'installation.

Adoptée.

2017.10.276

PERSONNEL ARÉNA - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'activité s'annonce plus élevé à l'aréna cette année en raison du plus grand nombre de réservations d'heure de glace et que la Municipalité veut réduire le nombre d'heures supplémentaires fait par le personnel régulier de l'aréna;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Maxime Dolbec à titre de journalier aréna à temps partiel sur appel et Gabriel Robinson à titre de préposé au restaurant de l'aréna selon les conditions d'emploi prévues dans la convention collective en vigueur.

Adoptée.

2017.10.277

FORMATION SIMDUT 2015 – CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS ET AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la CNESST oblige les employés ayant à manipuler des produits dangereux à suivre une formation sur le nouveau système SIMDUT 2015 avant le 31 décembre 2017;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de six (6) employés à la formation SIMDUT 2015 qui se tiendra à Saint-Maurice le 25 octobre, au coût de 65 \$ par inscription, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2017.10.278

RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour et au nom de cette municipalité.

Adoptée.

2017.10.279

FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2016-363, 2017-368 ET 2017-373

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite emprunter pour un montant total de 575 000 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017, réparti comme suit :

Règlement d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-363	300 000 \$
2017-368	125 000 \$
2017-373	150 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2016-363, 2017-368 et 2017-373, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billet, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 11 octobre 2017;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire(sse) et le (la) secrétaire-trésorier(ière);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	22 500 \$	
2019	23 200 \$	
2020	24 100 \$	
2021	25 000 \$	
2022	25 700 \$	(à payer en 2022)
2022	454 500 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 2016-363, 2017-368 et 2017-373 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 octobre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

2017.10.280

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	2 octobre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9300 %
Montant :	575 000 \$	Date d'émission :	11 octobre 2017

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

22 500 \$	2,93000 %	2018
23 200 \$	2,93000 %	2019
24 100 \$	2,93000 %	2020
25 000 \$	2,93000 %	2021
480 200 \$	2,93000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,93000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

22 500 \$	3,26000 %	2018
23 200 \$	3,26000 %	2019
24 100 \$	3,26000 %	2020
25 000 \$	3,26000 %	2021
480 200 \$	3,26000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,26000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 500 \$	2,00000 %	2018
23 200 \$	2,25000 %	2019
24 100 \$	2,50000 %	2020
25 000 \$	2,75000 %	2021
480 200 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,67400

Coût réel : 3,26772 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MEKINAC-DES CHENAUX est la plus avantageuse;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte l'offre qui lui est faite de CD DE MEKINAC-DES CHENAUX pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2017 au montant de 575 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2016-363, 2017-368 et 2017-373. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée.

2017.10.281

DÉNEIGEMENT DU RANG PRICE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé le directeur général à renouveler l'entente de déneigement du rang Price par la résolution 2017.08.215;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prosper nous a transmis leur proposition;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de la Municipalité de Saint-Prosper, pour le déneigement du rang Price pour une période de cinq (5) ans, au montant de 2 976,90 \$ pour la première année, avec une indexation au coût de la vie, pour les quatre (4) années subséquentes.

Adoptée.

2017.10.282

DOSSIER DU LOT 4 174 493 – MANDAT AU PROCUREUR

CONSIDÉRANT QUE le jugement dans le dossier 400-17-002670-111 opposant la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade contre monsieur Guy

Loranger ordonnait aux parties de fournir à l'arpenteur-géomètre désigné dans le jugement, soit monsieur Martin Durocher, les titres et les renseignements propres à justifier la contenance de leur propriété respective et à payer les honoraires et frais des opérations en parts égales;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Loranger refuse de collaborer avec l'arpenteur-géomètre au dossier selon le procureur de la Municipalité;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me Richard Lambert afin d'adresser une demande de gestion particulière au tribunal afin de faire progresser et régler ce dossier.

Adoptée.

2017.10.283

ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget pour l'année 2017, des sommes ont été réservées pour l'achat d'équipements pour le service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE la liste fournie par le service respecte le budget adopté;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 27 500 \$, avant toutes les taxes applicables, pour l'achat du matériel suivant, trois appareils respiratoires MSA, une lampe de scène portable, quatre vestes de sauvetage, deux barres de stabilisation à vérin, trois cylindres d'air pour APRIA MSA 4 500 lb, deux barres de stabilisation télécrib junior et deux strobes, chez différents fournisseurs, soit Aéro-Feu, Protection incendie CFS et Boivin Gauvin.

Adoptée.

2017.10.284

GALA « ARTISAN DES CHENAUX »

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises de la municipalité sont en nominations pour être finaliste de leur catégorie lors du « Gala Artisan des Chenaux »;

Il est proposé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de quatre (4) billets pour le gala au coût de 75 \$ l'unité, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

RECONSTRUCTION DU PONCEAU DU RANG RAPIDE SUD – OCTROI DU CONTRAT

N'ayant pas reçu de soumission ce point sera remis à une séance ultérieure du conseil.

AVIS DE MOTION

Aucun point.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2017.10.285

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-375 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'au plan d'urbanisme de la municipalité, les usages commerciaux reliés au transport peuvent être autorisés dans les affectations industrielles situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage en vue de modifier le règlement afin d'autoriser des usages commerciaux reliés au transport dans la zone industrielle de l'ancienne entreprise Meubles EG;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 18 septembre 2017 à l'effet d'adopter le règlement numéro 2017-375 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262;

ATTENDU QU'une copie du premier projet du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet du règlement numéro 2017-375 modifiant le règlement de zonage et qu'il soit décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1 - Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2017-375.

ARTICLE 2 - Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser des usages commerciaux reliés au transport dans la zone industrielle de l'ancienne entreprise Meubles EG.

ARTICLE 3 - Usages autorisés dans la zone industrielle 112-I

Dans la zone 112-I, les usages faisant partie du groupe «Automobile et transport» de la classe «Commerce et service» sont autorisés.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 112-I est annexée au présent règlement.

ARTICLE 4 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

2017.10.286

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-374 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2005-239 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'ÉLECTION MUNICIPALE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 septembre 2017 à l'effet d'adopter le règlement numéro 2017-374;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2017-374 abrogeant le règlement 2005-239 fixant la rémunération du personnel électoral lors d'élection municipale et qu'il soit décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1 - Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement numéro 2017-374 abrogeant le règlement numéro 2005-239 fixant la rémunération du personnel électoral lors d'élection municipale. Il porte le numéro 2017-374.

ARTICLE 2 - Objet du règlement

Le présent règlement abroge le règlement 2005-239 fixant la rémunération du personnel électoral lors d'élection municipale.

ARTICLE 3 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 17-03 – 155, CHEMIN DE L'ÎLE-DU-LARGE – ENTRÉE CHARRETIÈRE

Le directeur général présente le projet de dérogation mineure numéro 17-03 concernant une entrée charretière pour le 155, chemin de l'Île-du-Large.

2017.10.287

DÉROGATION MINEURE 17-03 – ENTRÉE CHARRETIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis un avis favorable à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 17-03 afin de permettre l'aménagement d'une seconde entrée charretière au 155, chemin de l'Île-du-Large.

Adoptée.

2017.10.288

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE VIRAGE AU CHEMIN DE L'ÎLE-DU-LARGE DANS LE LITTORAL ET LA PLAINE INONDABLE DE GRAND COURANT DU FLEUVE SAINT-LAURENT – CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aménager une aire de virage au chemin de l'Île-du-Large dans le littoral et la plaine inondable de grand courant du Fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a proposé une compensation financière afin de régler le dossier;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour la compensation environnementale au montant de 7 486,18 \$.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2017.10.289

DEMANDE DE TARIF RÉDUIT – COURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir des activités sportives et récréatives à la population au meilleur coût possible;

CONSIDÉRANT QUE madame Naomie Veillette offre de donner des cours de conditionnement physique de type P90X et qu'elle est une instructrice certifiée;

Il est proposé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location du centre communautaire au tarif d'un OBNL à madame Naomie Veillette pour la session de cours de conditionnement physique de type P90X, comme prévu à l'article 32 du règlement 2015-353 sur la tarification des services municipaux.

Adoptée.

2017.10.290

RENCONTRE D'AUTOMNE « RÉSEAU BIBLIOTHÈQUE » – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense d'inscription de 25 \$ par personne, pour un maximum de trois (3) personnes, pour la rencontre d'automne du Réseau Biblio du 21 octobre 2017 ainsi que les frais de déplacement tels qu'établis dans le règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

- Feu – Île-du-Large;
- Frayère.

RAPPORT DES COMITÉS

- Rencontre OMH;
- Fête des bénévoles;
- Bureau d'information touristique;
- Congrès FQM;
- Travaux en cours.

2017.10.291

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20 h 24.

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue de faire usage de son droit de vote.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse